

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 octobre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Christian POULHES), Philippe COUDERC (représenté par Valérie RUEDA), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Philippe FABRE (représenté par Frédéric GODBARGE), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_133 : ADMINISTRATION GENERALE / AÉROPORT "AURILLAC-TRONQUIÈRES" - ADOPTION DE L'ACCORD RELATIF À L'ÉQUIPE "POMPIERS POLYVALENTS" VALIDANT LES NÉGOCIATIONS SALARIALES DE JUIN 2023

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Vu la convention collective nationale des personnels au sol du transport aérien, IDCC275 ;

Vu l'accord d'adaptation signé le 22 janvier 2018 ;

Vu l'accord de principe donné par la représentante syndicale CGT sur les propositions de la Collectivité par mail en date du 27 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 septembre 2023 ;

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, gestionnaire de l'aéroport assure depuis le 1^{er} juin 2009 avec ses personnels tout ou partie des missions suivantes : exploitation, gestion, réalisation, entretien, renouvellement, développement et promotion d'ouvrages, terrains, bâtiments, installations, matériels, réseaux et services nécessaires au fonctionnement de l'aéroport.

Alors que la délégation de service public avec la compagnie Amélia est arrivée à son terme le 1^{er} juin 2023, les collectivités partenaires ont validé la nouvelle Délégation de Service Public pour la ligne d'aménagement du territoire le 30 mai 2023.

Cette nouvelle DSP a amené quelques modifications de fonctionnement sur l'ensemble du site et pour certaines équipes CABA de l'aéroport.

Dans ce contexte, l'équipe des pompiers polyvalents-SSLIA a sollicité les Élus communautaires, à travers des négociations salariales conduites par le syndicat CGT, afin de voir évoluer, entre autres, la classification des postes. Un mouvement de grève a eu lieu courant juin 2023 en lien avec les attentes des salariés.

Le présent accord prendra plein effet après qu'aient été assurées ses mesures de publicité, ses dispositions pouvant en accord entre les parties prendre effet de manière rétroactive au plus tôt au 1^{er} août 2023. Il constitue une première étape dans la renégociation de l'accord dit « protocole d'adaptation » de 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, tel qu'il est joint en annexe, l'accord de principe suite au mouvement de grève de juin 2023 de l'équipe « Pompiers Polyvalents », projet ayant reçu un avis favorable unanime du Comité Social Territorial réuni le 21 septembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit accord de principe et à mettre en application tout acte s'y rapportant ;
- de désigner les représentants de la Collectivité au sein du Comité Social Territorial pour poursuivre les échanges avec les représentants du personnel concernant la remise à plat du protocole d'adaptation de 2018.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.